

COMMUNE DE SORGUES

AMPLIATION

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le **vingt-sept octobre** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 21 octobre 2022, se sont réunis à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents : Alain MILON

Représentés par pouvoir : Christian RIOU, Cyrille GAILLARD, Jaouad MARBOH

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



DEL_2022_184

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE LA SEM DE SORGUES

L'article L.1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « Lorsqu'une société d'économie mixte locale exerce, pour le compte d'une collectivité territoriale ou d'un groupement, des prérogatives de puissance publique, elle établit chaque année un rapport spécial sur les conditions de leur exercice qui est présenté à l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou du groupement et est adressé au représentant de l'Etat dans le département. »

La SEM de la ville de Sorgues a transmis son rapport d'activité de l'année 2021. Celui-ci est disponible à la Direction des Finances.

Pour rappel, la commune de Sorgues détient 81,80 % des actions de la SEM soit 588 990,00 €.

Le patrimoine :

. Au 31/12/21, 397 logements, 48 locaux commerciaux et professionnels et 92 garages, 73,55 % du patrimoine est inscrit en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville.

. Il n'y a eu aucune vente de patrimoine en 2021.

. Une acquisition a été réalisée : Immeuble traversant DW 185 – 70 rue des Remparts et 53 rue Sévigné à SORGUES.

La gestion locative :

. Taux de rotation des logements de 9% contre 9,04% en 2020 (moyenne nationale à 5,7% en 2020). Cet indicateur mesure la fluidité d'accès au parc locatif et sa variation combine à la fois la fidélisation (aspect positif) et la précarisation (aspect négatif) mais aussi le développement de l'offre.

. Taux de vacance de 1,38% contre 1,35% en 2020. Ce taux n'intègre pas la vacance des logements en cours de réhabilitation.

. Taux d'impayés de 0,67 % du chiffre d'affaires contre 0,79% en 2020 (moyenne nationale des EPL à 1,6%).

Eléments financiers :

- . Le chiffre d'affaires s'élève à 2 200 442 € dont 80,5% représentés par les loyers du secteur conventionné, 8,13 % par les loyers du secteur libre et le solde par les charges locatives et le mandat de gestion.
- . Le mandat de gestion des logements Griffons rapporte chaque année moins d'honoraires à la SEM du fait de la politique de non relocation des locaux de la ville en vue de la démolition des bâtiments.
- . La capacité d'autofinancement de la SEM augmente de 107 371 € entre 2020 et 2021 et passe à 983 400 €.
- . Le résultat 2021 de la SEM passe de 190 K€ en 2020 à 619 K€. Ce résultat exceptionnel s'explique par une opération de remplacement de 248 chaudières individuelles neutralisée par l'obtention de Certificats d'économie d'énergie.

Liens financiers entre la SEM de Sorgues et la ville de Sorgues :

- . La ville a versé à la SEM 3 178 € dans le cadre du mandat de gestion relatif aux locataires de la ville résidents aux Griffons (honoraires et remboursement de travaux).
- . La ville a également versé deux subventions d'équipement à la SEM :
 - 100 000 € pour l'opération de création de quatre logements Rue Sévigné.
 - 300 000 € pour l'opération Marie Rivier.
- . La ville garantit également plusieurs emprunts de la SEM pour des opérations réalisées sur Sorgues.
- . La SEM a reversé à la ville pour 28 258 € de loyers dont plus de 95% au titre des loyers des locataires des Griffons.
- . La SEM a également financé la ville à hauteur de 500 € dans le cadre du Fonds de Participation des Habitants.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du rapport d'activité 2021 de la Société d'Economie Mixte de Sorgues.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 11 Octobre 2022,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1524-3,

Vu le rapport d'activité de l'année 2021 de la SEM de Sorgues,

Sur le rapport présenté par Stéphane GARCIA;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE du rapport d'activité 2021 de la Société d'Economie Mixte de Sorgues.

Prend acte

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

Publié le 04 novembre 2022